



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

CYBER, LES PRÉSENTS EXONÉ, par le conseil, QUE :

Le Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, a adopté, à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 22 décembre 2016, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2016-004

règlement modifiant le règlement 2012-001 relatif à la circulation des camions et des véhicules poids

Le présent règlement entre en vigueur le 23 mars 2017.

Les présentes informations peuvent prendre connaissance du règlement ci-dessus mentionné au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 41, rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur, aux heures d'ouverture de la Mairie, soit de 14h00 à 17h00 et de 18h00 à 20h00, de lundi au vendredi.

Conseil de Saint-Jacques-le-Mineur, le 23 mars 2017

Jean-Pierre Cayer

Directeur général/secrétaire-trésorier

Copie certifiée conforme

Je soussigné, Jean-Pierre Cayer, Directeur général et secrétaire-trésorier, de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, certifie sous ma responsabilité d'offrir avec public et sans en altérer une copie à chacun des employés désignés par le Code municipal entre 8h et 17h, le 23 mars 2017.

Jean-Pierre Cayer

Directeur général et secrétaire-trésorier

Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

14, 7^e étage, Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, Canada, H9B 1K6
Téléphone : 418 686-6111 / 686-6112 / 686-6113
Téléfax : 418 686-6114
M@jlm.qc.ca • www.stjlm.qc.ca